



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 4, numéro 009
Avril-Septembre 2021
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

EPHEMERE COALITION ENTRE LE FRONT COMMUN POUR LE CONGO ET LE CAP POUR LE CHANGEMENT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Jean-Marie BASILWANGO KASEMA BIN MWENE-LWETA

Assistant au Département des Sciences Politiques et administratives à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article dresse un tableau analytique de la coalition gouvernementale qui a vu le jour en République Démocratique du Congo après l'alternance politique au sommet de l'Etat consacrant l'élection à la magistrature suprême de Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi. C'est un décryptage de cette alliance de circonstance justifiée par le fait que d'une part, la famille politique du Président sortant a recueilli la majorité parlementaire alors que l'entrant n'en disposait guère. Ainsi cette communion de gouvernance de la Res Publica sera ponctuée par crises répétitives qui conduiront le Président Tshisekedi de la rompre à l'issue des consultations des forces vives de la nation et quelques personnalités politiques emblématiques.

Mots-clés : coalition, Front Commun pour le Congo, Cap pour le Changement, RDC.

SUMMARY

This paper analyzes the government alliance in the Democratic Republic of Congo after the transfer of political power to the top of the state following the election to the supreme office of Mr. Félix-Antoine Tshisekedi. It is a decryption of this political partnership of circumstance justified because the political family of outgoing President Joseph Kabila obtained the parliamentary majority while the incipient did not have one. Thus this communion of governance of the Res Publica will be punctuated by perpetual crises which will lead President Tshisekedi to break it after consultations with the living forces of the nation and a few emblematic political figures.

Keywords: *coalition, Common Front for Congo, Cap for Change, DRC.*

INTRODUCTION

Le 24 janvier 2019, le Palais de la Nation fut envahi, dans la matinée, par une foule nombreuse des militants et sympathisants du Front Commun pour le Congo et ceux de Cap pour le Changement. Tous sont venus assister à la cérémonie d'investiture du Président de la République élu, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Il prêta serment devant la Cour constitutionnelle, siégeant pour la circonstance. Cette cérémonie fut suivie de celle de la passation du pouvoir entre le Président de la République sortant, Joseph Kabila Kabange et le Président de la République entrant, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Témoins de l'événement quelques officiels nationaux et étrangers.

Cette investiture du nouveau Président de la République consacre la première alternance démocratique et pacifique, au sommet de l'Etat, en République Démocratique du Congo, depuis l'indépendance du pays, le 30 juin 1960 jusqu'au 24 janvier 2019. Elle consacre également, une première alternance démocratique et pacifique dans la sous-région des Grands-Lacs.

Cette cérémonie, combien historique, s'est passée en présence d'un hôte de marque, en l'occurrence, le Président de la République sœur du Kenya, Son Excellence Uhuru Kenyatta.

Ainsi, cette analyse se propose de décrypter tous les méandres ayant sanctionné la coalition FCC-CACH.

I. RAPPEL HISTORIQUE SUR LE DEROULEMENT DES ELECTIONS DU 30 DECEMBRE 2018

Après plusieurs reports, l'élection présidentielle, couplée aux législatives nationales et provinciales eurent lieu le 30 décembre 2018 sur une grande partie du territoire national. Excepté les entités de Yumbi, dans le Maï-Ndombe et Butembo, Beni-ville et Beni-territoire dans la province du Nord-Kivu. Une vingtaine des candidats étaient dans la course pour la présidentielle.

Tout se déroula dans le calme, sans aucun incident majeur à déplorer selon les rapports de plusieurs observateurs nationaux et étrangers, témoins du déroulement des élections du 30 décembre 2018 ; jour où les électeurs se présentèrent devant les urnes pour élire leur (s) candidats (s) préféré (s).

Dans la nuit du 09 au 10 janvier, la CENI proclama les résultats provisoires de la présidentielle, suivi des résultats des législatives provinciales. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, président national de l'UDPS-T fut proclamé provisoirement vainqueur du scrutin présidentiel. Des scènes de liesses des partisans et combattants de l'UDPS-T s'en suivirent, notamment à Kinshasa, dans l'espace du Grand-Kasaï et partout ailleurs à travers le territoire national.

A Kikwit, l'un des fiefs du candidat malheureux Martin Fayulu, ses partisans sont en colère. Des émeutes à caractère tribal éclatèrent avec son lot des morts, des blessés et des destructions méchantes.

Le candidat de Cap pour le Changement est talonné par celui de la coalition Lamuka, Martin Fayulu, suivi du candidat du pouvoir Emmanuel Ramazani Shadary, arrivé en troisième position.

A ce sujet, John Kasuku Mihali attribue l'échec du candidat du FCC à la présidentielle de décembre 2018, Ramazani Shadary (candidat du pouvoir), malgré ses moyens colossaux, à deux facteurs à savoir : non cadrage de la rhétorique rétrospective sur l'électorat (virtuel) majoritaire et absence de marketing (propagande) agressif ; non pénétration suffisante du Congo profond laissé à la merci de quelques membres anti-Kabila du clergé de l'église catholique. C'est ce qui ressort d'une déclaration télévisée de l'abbé Shole, Secrétaire Général de la CENCO.¹

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 2019, la Cour constitutionnelle annonce le rejet de tous les recours qu'elle qualifie de recevables mais non fondés, faute des preuves matérielles de la tricherie. En conséquence, elle

¹ KASUKU M.J., *Elections en République Démocratique du Congo, de 1960 à 2018, constat et perspectives*, éd. CRIDUPN, Kinshasa, 2019, p. 138.

proclame Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président élu de la République Démocratique du Congo.

Quant aux élections législatives nationales, un total de 33 partis et regroupements politiques auraient atteint le seuil électoral de 1% au niveau national, selon les résultats provisoires de la CENI. Avec 18.161.182 des suffrages exprimés, celui-ci équivaldrait ainsi à 181.611 voix.

Avec le report du scrutin dans les circonscriptions électorales de Yumbi, de Butembo, de Beni-ville et de Beni-territoire par la CENI pour raison d'insécurité, les résultats portèrent alors sur 485 députés sur 500. Les 15 restants devraient être pourvus en mars 2019, selon le calendrier de la CENI. « Sur les 485 députés élus, 50 sont des femmes ».²

Les résultats des législatives nationales du 30 décembre 2018 de trois principales plateformes électorales se présentèrent comme suit : Front Commun pour la Congo : 341 sièges ; Lamuka : 112 sièges ; et Cap pour le Changement : 47 sièges.

Les élections reportées des législatives nationales et provinciales donnèrent les résultats suivants : « Beni-territoire (8 sièges), Beni-ville (2 sièges), Butembo-ville (4 sièges) et Yumbi (1 siège). Selon les résultats publiés par la CENI, la coalition Lamuka y remporte dix sièges, le FCC quatre sièges et le la coalition CACH 1 seul siège ».³

Les élections sénatoriales de mars 2019 accordent la majorité au Front Commun pour le Congo avec 98 sièges sur le 108, la coalition Cap pour le Changement n'avait gagné que trois sièges.⁴

Cette écrasante victoire du Front Commun pour le Congo aux élections sénatoriales est la conséquence logique de la victoire du FCC aux législatives provinciales. Il est bon de signaler que les honorables députés provinciaux constituent les grands électeurs des Honorables Sénateurs et des Gouverneurs de provinces.

² Résultats provisoires de la CENI sur les législatives nationales, 2018.

³ Résultats publiés par la CENI.

⁴ *Ibidem*.

A ces 108 sièges composant le Sénat, il faudra ajouter pour cette mandature un 109^{ème} siège, celui du « Sénateur à vie Joseph Kabila Kabange, en tant que ancien Président de la République Démocratique du Congo élu.

II. APPEL A LA COALITION ET NON A LA COHABITATION

L'élection présidentielle de décembre 2018 a donné gagnant le candidat de la plateforme CACH, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président national de l'UDPS-Tshisekedi, élu Président de la République Démocratique du Congo.

Pendant ce temps, les législatives nationales, provinciales, ainsi que les sénatoriales ont été remportées largement par les candidats du FCC.

D'où la nécessité pour le Président de la République élu, faute d'avoir une majorité à l'Assemblée Nationale, de coaliser avec le FCC afin de se constituer cette majorité, selon le prescrit de l'article 78, alinéa 1, de la Constitution. Cette disposition constitutionnelle dispose que : « le Président de la République nomme le Premier-Ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci. Il met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.⁵

Dans l'objectif d'avoir une alternance démocratique apaisée au sommet de l'Etat, le Président sortant Joseph Kabila Kabange, autorité morale du FCC ; et le Président de la République élu, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo aurait signé un accord (secret) d'une gouvernance commune dans le but de sauvegarder la paix et la cohésion nationale.

C'est dans ce cadre que, lors de son adresse à la Nation du 23 janvier 2019, le Président de la République Joseph Kabila a beaucoup vanté le bon déroulement des scrutins du 30 décembre 2018 pour avoir permis une première alternance alternative depuis l'indépendance de la RDC. Dans son mot, il dira ce qui suit : « les scrutins du 30 décembre 2018 ont, comme je m'y étais engagé, ouvert la voie à un transfert pacifique et civilisé de pouvoir

⁵ Constitution du 18 février 2006, modifiée par loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC, du 18 février 2006, article 78, alinéa 1.

entre un chef d'Etat élu sortant et un chef d'Etat élu entrant, rêve devenu réalité. Un pari de plus gagné ».⁶

Le Président sortant poursuit son discours en faisant remarquer ce qui suit : « il est, en outre, symptomatique de cristallisation croissante, de la culture démocratique dans notre pays que l'heureux élu, bénéficiaire de cette alternance historique au sommet de l'Etat, est issu de l'opposition. C'est le lieu pour moi de réitérer en votre nom comme en mon nom propre nos félicitations ainsi que nos vœux de plein succès au Président élu, Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Qu'il soit rassuré de pouvoir compter sur moi chaque qu'il le souhaitera et que l'intérêt du pays l'exigera. Je le dis avec d'autant plus de force que dans le choix fait par le souverain primaire de ne pas faire coïncider la majorité présidentielle et la majorité parlementaire, je dis non pas un appel de la cohabitation, mais une exhortation pressante de leaders politiques à regarder dans la même direction , à coaliser leurs efforts et à travailler ensemble pour la satisfaction des besoins de la population et des biens de la nation ».⁷

Toujours dans le même ordre d'idée, le Président, la première fois a lancé l'idée de fédérer toutes les forces progressistes du pays en vue d'œuvrer pour le bien-être du peuple congolais. Joseph Kabila de dire : « j'en appelle donc à une grande coalition de toutes les forces progressistes, coalition contre les forces prédatrices qui se sont liguées et qui tenteront toujours de se liguier pour 'accaparer de nos ressources naturelles sans contrepartie pour nos enfants et nos petits-enfants. Coalition pour défendre, y compris au prix du sacrifice suprême, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, le droit légitime de notre peuple à l'autodétermination ainsi que les valeurs de notre dignité. Coalition pour une prospérité partagée et une cohésion nationale chaque jour renforcée, notre diversité étant un atout majeur. Coalition enfin pour parfaire les chantiers en cours et pour en ouvrir d'autres plus ambitieux encore dans les domaines des infrastructures, du développement agricole, de transformation locale de nos

⁶ KABILA K.J., Discours à la Nation, RTNC, Kinshasa, 23 janvier 2019.

⁷ *Ibidem*.

ressources naturelles, du renforcement de notre leadership sur le continent autant que sur le marché mondial des minerais stratégiques. Bref, coalition pour un Congo fort et prospère ».⁸

Ayant répondu favorablement à l'appel de son prédécesseur, celui de fédérer toutes les forces progressistes de la RDC dans une coalition, le Président de la République élu Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, autorité morale de Cap pour le Changement aurait signé un accord de coalition FCC-CACH avec le Président sortant, Joseph Kabila Kabange, autorité morale du Front Commun pour le Congo. Un accord de coalition pour une gouvernance commune.

La cérémonie de passation de pouvoir entre le Président sortant, Joseph Kabila, et le Président entrant Félix-Antoine Tshisekedi eut lieu le 24 janvier 2019, au Palais de la Nation.

Dans son discours d'investiture, le Président de la République a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur pour avoir matérialisé l'alternance démocratique et pacifique au sommet de l'Etat en ces termes :

« Chers compatriotes, dans le plus grand respect de la tradition républicaine, nous rendons hommage à celui qui aura été l'un des acteurs de la matérialisation de l'alternance démocratique et pacifique, Monsieur le Président Joseph Kabila Kabange. Nous portons dans notre tradition le long combat pour l'émancipation et la souveraineté du peuple congolais par l'instauration d'un véritable Etat de droit. A ce titre, nous avons été votre fervent adversaire politique, Monsieur le Président. Nous n'oublions rien de nos combats politiques, des moments difficiles traversés. Nous avons vécu au cours des décennies des périodes d'incertitudes et d'extrêmes tensions dans un climat politique... Dans votre exercice du pouvoir, vous avez pu engager le pays dans une transition qui avait abouti à la réunification du territoire national alors divisé. Mais aucun de ces moments n'a pu altérer votre détermination à permettre au peuple congolais de se choisir librement ses dirigeants. Votre action s'inscrit ainsi dans l'héritage de vos prédécesseurs et

⁸ *Ibidem.*

autres dirigeants historiques. Veuillez accepter, Monsieur le Président toutes nos félicitations ».⁹

La majorité à l'Assemblée nationale étant entre les mains du Front commun pour le Congo, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi nomma le Premier-Ministre au sein de cette majorité parlementaire. Sylvestre Ilunga Ilunkamba, l'heureux nommé, forme un Gouvernement de coalition FCC-CACH. Le FCC avait 42 membres et le CACH obtint 24 membres dans ce gouvernement de coalition.

III. LA GOUVERNANCE FCC-CACH

Après la formation du Gouvernement et son investiture par l'Assemblée nationale, plusieurs divergences se sont manifestées, frôlant même ce que l'on peut appeler crise gouvernementale. A titre illustratif, nous pouvons citer :

- le refus du Ministre FCC du portefeuille de notifier les mandataires de la Gécamines et de la SNCC les Ordonnances présidentielles les nommant, sous prétexte que celles-ci violeraient certaines dispositions constitutionnelles. (Le conseil des ministres n'était pas entendu, il n'y avait pas de contreseing du Premier-ministre) ;
- l'interpellation par le parquet général de la Cour de la Cassation du Vice-premier ministre et Ministre de la Justice, Célestin Tunda ya Kasende, suivi de sa démission forcée du Gouvernement pour avoir semble-t-il, envoyé à l'Assemblée nationale, sans l'avis du Gouvernement, le projet de loi sur la réforme judiciaire, dit « la loi Minaku et Gary Sakata » ;
- la nomination de trois juges de la Cour constitutionnelle par le Président de la République qui violerait certaines dispositions constitutionnelles selon quelques caciques du FCC ;

⁹ TSHISEKEDI TSHILOMBO F.A., Discours d'investiture, RTNC, Palais de la Nation, Kinshasa, le 24 janvier 2019.

- la cérémonie de prestation de serment des trois juges nommés à la Cour constitutionnelle devant le Président de la République, au Palais du peuple, sera boudée par la Présidente de l'Assemblée nationale Jeanine Mabunda et son collègue du Sénat Alexis Tambwe Mwamba. Les deux Présidents brilleront par leur absence à ladite cérémonie ;
- la destitution du Premier Vice-président de l'Assemblée nationale Jean-Marc Kabund, Président a.i. de l'UDPS-T, pour avoir déclaré que l'organisation d'un Congrès coûterait au trésor public sept millions de dollars américains. Pour ses collègues députés, cette déclaration constituait un crime de lèse-majesté. Bref, un outrage à l'Assemblée nationale. Une motion de défiance fut initiée et déposée au bureau de l'Assemblée nationale, le 13 mai 2020, par le député de l'opposition Jean-Jacques Mamba (du MLC). Ce nombre était nécessaire pour permettre la convocation du Congrès qui devait réunir ensemble les députés nationaux et les sénateurs ; pour valider et régulariser l'ordonnance du Chef de l'Etat instaurant l'Etat d'urgence sanitaire suite à l'apparition de la Covid-19. La plénière consacrée à l'analyse de la motion de défiance contre Jean-Marc Kabund eut lieu le 25 mai 2020, dans une ambiance agitée au cours de laquelle quelques députés en étaient venus aux mains. L'Honorable Kabund fut débouté du bureau de l'Assemblée nationale par un vote majoritaire pour la motion. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat, saisi par une requête de Kabund confirma la sentence quelques jours plus tard. Dans son arrêt, le Conseil d'Etat « a jugé la destitution de Jean-Marc Kabund conforme à la loi ».¹⁰

C'est dans ce climat de méfiance mutuelle que le Président de la République va convoquer les consultations qu'il avait lui-même initiées. Débutées le 02 novembre 2020, au Palais de la Nation, ces consultations vont se clôturer le 25 novembre 2020. Ses conclusions seront rendues publiques le 06 décembre 2020 dans une adresse du Chef de l'Etat à la Nation.

¹⁰ Arrêt du Conseil d'Etat.

Dans un communiqué lu à la RTNC, par le porte-parole du Chef de l'Etat, Kasongo Mwema Yamba Yamba, ce dernier a formulé le sens à donner aux différentes consultations du Chef de l'Etat et la compréhension à donner au concept Union sacrée de la République : « les consultations initiées le 02 novembre 2020 par le Chef de l'Etat, visent à fédérer l'ensemble des forces politiques et sociales du pays autour d'une vision commune de gouvernance qualifiée d' « Union sacrée de la Nation » pour garantir un mieux-être social consolidé en faveur de la population congolaise. Le Chef de l'Etat a invité un large éventail de ses concitoyens au nombre desquels les forces politiques et sociales dans toute leurs diversités, a-t-il souligné, précisant qu'il les a reçus personnellement et sans intermédiaire en leur accordant une attention soutenue ».¹¹

La plus grande et la plus importante était l'annonce par le Chef de l'Etat, qu'il venait de mettre fin à la coalition FCC-CACH, « que d'aucuns qualifient de contre-nature »¹², selon Basilwango Kasema Jean-Marie.

Raison pour laquelle, le Président Félix-Antoine Tshisekedi a décidé de nommer « un informateur » afin d'identifier une nouvelle majorité au sein de l'Assemblée nationale. Dans son allocution, le Président Félix-Antoine Tshisekedi déclare : « J'ai décidé de nommer un informateur, conformément aux dispositions de l'article 78, alinéa 2, de la Constitution. Il sera chargé d'identifier une nouvelle coalition réunissant la majorité absolue de ses membres au sein de l'Assemblée nationale. C'est avec cette nouvelle coalition que le Gouvernement qui sera mis en place au plus vite, conduira son action durant le reste du quinquennat, suivant ma vision, dans le but de répondre aux aspirations du peuple. Au cas contraire, fort de ce que les raisons de dissolution sont réunies en ce qu'il existe une crise persistante cristallisée notamment par le refus du Parlement de soutenir certaines initiatives du Gouvernement comme ce fut lors de la prestation de serment des membres de la Cour constitutionnelle, j'userai des prérogatives constitutionnelles qui

¹¹ B.O/ACP n°4939 du 26 novembre 2020, MAT._MNK._KDB.^/NTK._NZAK._AMK./MAG.

¹² BASILWANGO KASEMA, J.M., « La problématique d'une alternance démocratique et pacifique, au sommet de l'Etat, un challenge en République démocratique du Congo ? « De l'indépendance au 24 janvier 2019 » », Mémoire de DEA en SPA, UPN, Kinshasa, 2020.

me sont reconnues, pour revenir vers vous, peuple souverain et vous demander une majorité ».¹³

C'est dans cet ordre d'idées que le Président Félix-Antoine Tshisekedi va annoncer, à la face du monde, la fin de la coalition FCC-CACH. Le Président Félix-Antoine Tshisekedi, évoquant sa vision sur le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, a noté qu'il faut : « mettre fin à l'Accord de coalition FCC-CACH, considéré comme la raison principale à la base du blocage actuel ; Assurer et pérenniser l'alternance démocratique au sommet de l'Etat ; opérer sur la base d'un long consensus, des réformes constitutionnelles portant sur le mode de scrutin ou le seuil minimum aux élections législatives nationales ».¹⁴

Par conséquent, le Président de la République a mis dans l'esprit du peuple congolais sa vision de l'Union sacrée pour la Nation congolaise en déclarant : « J'ai décidé de faire porter le grand projet de refondation du pays par l'ensemble des forces vives et politiques et sociales que compte notre pays, au sein d'une Union sacrée de la Nation. Par Union sacrée, j'entends une nouvelle conception de la gouvernance basée sur les résultats dans l'intérêt supérieur de la Nation. Il s'agit d'adhérer aux valeurs, principes et de cadre pragmatique dont je viens de fixer ici les grandes lignes. Ainsi, pour rendre effectives et concrétiser les réformes envisagées, la majorité parlementaire actuelle s'étant effritée, une nouvelle majorité est nécessaire ».¹⁵

III. 1. Descente aux enfers du bureau Mabunda

Plusieurs pétitions réclamant la destitution des membres du bureau Mabunda furent déposées au bureau de l'Assemblée nationale. Signées par des représentants de différents groupes parlementaires, ces pétitions furent déposées, le samedi 05 décembre 2020, sur le bureau de l'Assemblée

¹³ B.O/ACP n°4948 du lundi 07 décembre 2020, Discours du Président de la République à la Nation du 06 décembre 2020, p. 8.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ *Ibidem*.

nationale. Le jeudi 10 décembre 2020, une plénière pour examiner les différentes pétitions fut convoquée.

Un bureau d'âge présidé par le patriarche Christophe Mboso Nkodia Mpwanga fut installé pour superviser toutes les opérations. Bien que le Front commun pour le Congo dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée nationale, les résultats du vote prouvèrent le contraire. 281 de 484 députés présents (sur 500) se sont prononcés pour la destitution du bureau. Le vote sur la pétition de l'honorable questeur qui lui, le jour des débats consacrés pour l'examen des pétitions, était absent, car malade, n'eut pas lieu. A la première vue, ces différents votes constituèrent un tournant décisif dans l'histoire parlementaire de la République Démocratique du Congo. La majorité venait de basculer pour l'Union Sacrée de la Nation.

Dans les jours qui suivirent les votes, le Questeur malade va envoyer sa lettre de démission du bureau de l'Assemblée nationale, pour cause de maladie au bureau d'âge. Ce dernier prit acte de cette démission.

La pétition contre la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, approuvée le jeudi, 10 décembre 2020, reprochait à la présidente une gestion opaque des finances de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les signataires de la motion accusaient aussi madame Mabunda de s'être illustrée par des initiatives personnelles, porteuses de germes de conflits et partisans, notamment son appel au boycott de la prestation de serment des juges de la Cour constitutionnelle, dont le FCC contestait la nomination, la jugeant d'anticonstitutionnelle.

III. 2. Gouvernement Sylvestre Ilunga, victime d'une motion de censure

Les députés se réclamant de la nouvelle majorité parlementaire ont voté le mercredi, 27 janvier 2021, une motion de censure contre le Gouvernement du Premier-Ministre Sylvestre Ilunga Ilukamba pour mauvaises performances.

En effet, 367 députés sur 500 vont voter pour la défiance du Gouvernement Sylvestre Ilunga Ilukamba. Ce dernier, membre du Front

Commun pour le Congo, resté fidèle à Joseph Kabila, était absent de l'hémicycle pour se défendre. Dans une lettre qu'il avait adressée au président du bureau d'âge, le Premier-Ministre ne reconnaît pas au bureau d'âge la légitimité pour examiner une motion de censure contre son Gouvernement de coalition.

Deux jours après, le Premier Ministre s'est rétracté. Dans une déclaration diffusée à la Radio-Télévision Nationale Congolaise, ce dernier déclara : « En tant que républicain, respectueux de la Constitution et des institutions de la République, je me dois de reconnaître la compétence de l'Assemblée nationale à examiner la motion de censure qui m'a été destinée dès lors qu'elle a été signée par 301 députés nationaux. J'attends la notification de cette décision pour prendre mes responsabilités conformément à la Constitution ».¹⁶

Le vendredi, 29 janvier 2021, après avoir reçu la notification sur le vote de défiance des députés contre le Gouvernement de coalition, par le bureau d'âge, le Premier Ministre alla déposer sa démission et celle de son Gouvernement, au Président de la République le même jour, conformément à l'article 174, alinéa 1 de la Constitution qui stipule que : « lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure, le Gouvernement est réputé démissionnaire. Dans ce cas, le Premier Ministre remet la démission du Gouvernement au Président de la République dans les 24 heures ».¹⁷

Le Gouvernement de coalition FCC-CACH, piloté par le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilukamba a gouverné le pays pendant 15 mois, soit de septembre 2019 au mois de janvier 2021. Ainsi, cette question mérite d'être posée : Quelle est l'origine des conflits entre le FCC et le CACH ?

Tenant compte de tout ce qui précède, nous sommes en droit de nous poser des questions sur l'origine des conflits entre les membres coalisés FCC-CACH, au pouvoir.

¹⁶ RTNC, Déclaration du Premier Ministre, le 28 janvier 2021.

¹⁷ Constitution de la RDC, *Doc. cit.*, art. 147, alinéa 1.

A en croire certains responsables du Cap pour le Changement, notamment le Secrétaire Général a.i. de l'UDPS-T, Augustin Kabuya, leurs partenaires du Front Commun pour le Congo n'étaient pas sincères dans tout ce qu'ils posaient comme actes. Selon lui, ces derniers voulaient toujours bloquer les actions du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. Par contre, dans le camp du FCC, certains caciques du regroupement, notamment Néhémie Mwilanya, Ferdinand Kambere, et tant d'autres dénonçaient toujours ce qu'ils considéraient comme violations intempestives de la Constitution par le Chef de l'Etat. Selon eux, ce dernier a posé plusieurs actes dans lesquels la violation de la Constitution était manifeste. Lesquels actes tendant à instaurer la dictature au pays. D'où, les empoignades médiatiques entre deux partenaires d'une même coalition, appelés à gérer ensemble la Res Publica.

III. 3. Point de vue d'un doctrinaire des questions politiques

Emile Bongeli, sociologue, homme politique congolais et professeur des universités, s'est invité dans ce débat, avec espoir d'éclairer la lanterne des uns et des autres. Raisons pour laquelle, il a initié une tribune autour du conflit entre les deux forces politiques coalisées : le FCC et le CACH. Tribune qu'il avait intitulée « Juridisme contre Pragmatisme en période de crise politique ».

Pour Emile Bongeli, analysant la situation de ce moment, il est arrivé à ce constat : « d'une part il y a les partisans du respect des textes (Juridisme) et, d'autre part, les rompus à la stratégie des pratiques politiciennes (pragmatisme). Dans sa tribune du 25 décembre 2020, Emile Bongeli définit le juridisme comme étant « le recours systématique aux textes juridiques qui régissent le fonctionnement d'une société politique organisée ».¹⁸

Emile Bongeli poursuit en disant que « le droit, comme instrument de la politique, consiste en des dispositions prises par les tenants du pouvoir pour imposer un ordre systématique à tous sous peine des sanctions prévues par ce même droit. Etant eux-mêmes producteurs de ce droit qui sert leurs

¹⁸ BONGELI E., « Juridisme contre pragmatisme en période de crise politique », dans *Forum des As*, 25 décembre 2020, p. 1.

intérêts, les acteurs au pouvoir ne s'embarrassent guère d'en violer les dispositions dès lors que celles-ci deviennent gênantes et portant atteinte à leurs intérêts sous toutes les formes ».¹⁹

Fort de cette réalité, Emile Bongeli fait remarquer que : « s'attacher fébrilement au respect des textes en période de crise politique ne peut que réduire les marges de manœuvre de l'individu ou groupe politique ayant en face des adversaires rompus à la tactique politicienne. L'illustration, dans le cas d'espèce, en est faite par la facilité et la rapidité avec laquelle le FCC, majoritaire et puissant, a été facilement défait et diabolisé par le CACH, minoritaire dans la coalition. Ce dernier a réussi à retourner l'opinion publique en sa faveur, jusqu'à accuser son adversaire de l'avoir rendu incompetent ».²⁰

Dans la même tribune, Emile Bongeli qualifie de pragmatisme en période de crise politique, « des actions menées sans grand souci éthique, quelque fois même avec du cynisme pour affaiblir l'adversaire politique. Ces actions vont des campagnes médiatiques mêlant le faux et le vrai, l'info et l'intox aux coups politiques en violation et/ou conformément aux textes d'accords fragiles, sinon fragilisables, aux attaques surprises avec des coups politiques assenés avec suffisamment d'intelligence pour être politiquement mortels ».²¹

Selon l'auteur de la Tribune, « le pragmatisme a aussitôt fait du CACH une machine politique redoutable et puissante. Et face au rouleau compresseur du CACH (guidé, reconnaissons-le, par des personnalités politiquement intelligentes et pragmatiques recrutées dans la banque des données mobutiste), on a tout de suite enregistré des gesticulations d'un FCC visiblement dépassé sous une direction abandonnée à une faction des jeunes juristes arrogants mais incompetents, incapables de lire les signes des temps, déconnectés de la vie réelle et marchant la tête en bas ».²²

¹⁹ *Ibidem*, p. 2.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ *Ibidem*, p. 3.

²² *Ibidem*.

Tous les observateurs avertis et analystes politiques se posent la question de savoir comment les deux regroupements frères coalisés en sont arrivés à la rupture ?

A cette question pertinente, Emile Bongeli tente de lui donner une réponse qui semble être plausible. Selon lui, « tôt déjà, les divergences de vues se sont manifestées. Les uns, membres du regroupement politique FCC, après 18 ans de permanence au pouvoir, ont continué à se comporter comme s'ils étaient encore seuls au pouvoir. Les autres, membres du CACH, après 37 ans de l'opposition sans merci contre les trois précédents régimes, ont continué à se comporter aux commandes de l'Etat comme s'ils étaient encore et toujours dans l'opposition. Entre les deux camps restés étonnement ennemis même au sein de leur coalition au pouvoir, aucun modérateur, les églises et la société civile ayant troqué leur neutralité qui aurait pu aider à modérer les deux parties en empoignades au sein même du staff qui dirige le pays ».²³

Profitant toujours de cette occasion, Emile Bongeli a énuméré plusieurs autres griefs portés contre les dirigeants du FCC, par certains observateurs de la scène politique congolaise, notamment le manque de la sagesse, de l'orgueil, etc.

La fin de la coalition FCC-CACH consommée, nous avons constaté ce qui suit : le basculement de la majorité parlementaire au profit de l'Union sacrée pour la Nation, une structure politique à peine créée par le Chef de l'Etat ; la déchéance du bureau Jeanine Mabunda qui jusque-là dirigeait l'Assemblée nationale au profit de celui de Christophe Mboso Nkodia Mpwanga ; la destitution du Gouvernement de coalition FCC-CACH du Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilukamba, majoritairement FCC ; le retour de Jean-Marc Kabund à son ancien poste de premier Vice-président du bureau de l'Assemblée nationale ; la destitution du bureau de Sénat d'Alexis Tambwe Mwamba à la suite des pétitions dirigées contre tous les membres du bureau, à l'exception du premier Vice-président du Sénat, Samy Badibanga, après l'installation du bureau d'âge conduit par le patriarche, l'honorable Sénateur

²³ *Ibidem*, p. 16.

Léon Mamboleo ; la nomination du nouveau Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde Kienge, le 15 février 2021 par ordonnance du Président de la République, en remplacement de Sylvestre Ilunga Ilukamba.

Bref, la coalition contre-nature entre les deux frères ennemis d'hier, le FCC (pilote par le PPRD) et le CACH (pilote par l'UDPS-T) est un fiasco, au bout seulement de deux ans d'alliance.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous pouvons souligner que l'échec, le divorce prématuré entre le FCC et le CACH, traduit l'échec de cette alternance alternative, une première du genre, au sommet de l'Etat en République démocratique du Congo, en particulier et dans la sous-région des Grands-Lacs, en général.

Pourtant, la passation pacifique et civilisée du pouvoir, intervenue le 24 janvier 2019, à l'issue des élections démocratiques, crédibles et pluralistes, avait suscité une grande lueur d'espoir à travers la RDC et le monde entier. Une première, en Afrique des Grands-Lacs où un Président de la République sortant, leader de l'ancienne majorité présidentielle venait de céder la place à un Président de la République élu, leader de l'ancienne opposition radicale.

La rupture inopinée de cette coalition, n'est pas en soi un acte politique à applaudir. Car, elle ouvre la voie à un lendemain incertain pour la République démocratique du Congo, en particulier et pour toute la sous-région des Grands-Lacs en général.

Il ne faut pas perdre de vue que la RDC est encore à ses premiers pas dans le domaine de la démocratie. C'est vraiment un Etat-bébé en cette matière. Le gouvernement de coalition FCC-CACH était considéré par plus d'un analyste averti, comme gage de la paix, de l'unité du pays et de la cohésion nationale.

Raison pour laquelle, pour la stabilité de la RD Congo, nous devons privilégier ce qui nous unit et non pas ce qui nous sépare, afin de nous mettre à l'abri des guerres civiles et de toute autre forme de violence.

La construction d'un Etat de droit que tout le monde appelle de tous les vœux avec insistance passe par l'avènement d'un véritable Etat démocratique dans notre pays. Un Etat dans lequel l'homme est au centre de toute action gouvernementale avec comme objectif d'atteindre un épanouissement collectif et un développement intégral.

Dans une coalition les sociétaires doivent savoir respecter les textes contenus dans l'accord qui les lie, manifester une certaine solidarité et une sincérité mutuelle, observer une certaine discipline au sein de la coalition, avoir un même projet de société, etc. Ainsi, la coalition pourra vivre longtemps.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 janvier 2019.
B.O. / ACP n° 4939 du jeudi 26 novembre 2020.
B.O. / ACP n°4948 du lundi 07 décembre 2020, Discours du Président de la République à la Nation du 06 décembre 2020.
BASILWANGO K. J.M., « La problématique d'une alternance démocratique et pacifique, au sommet de l'Etat, un challenge en République démocratique du Congo ? » De l'indépendance au 24 janvier 2019 » », Mémoire de DEA en SPA, UPN, Kinshasa, 2020.
BIYOYA MAKUTA KAHANDJA, P., *Diplomatie congolaise régionale, nouveau fondements, défis, enjeux*, éd. Harmattan, Paris, 2011.
BONGELI YEIKELO YA ATO E., « Juridisme contre Pragmatisme en période de crise politique », dans *Forum des As*, 25 décembre 2020.
BONGELI YEIKELO YA ATO E., *Sociologie politique, perspectives africaines*, Harmattan, Paris, 2020.
BOSHAB E. et MBIYE LUMBALA, *Joseph Kabila face à la presse*, Recueil des interviews du Chef de l'Etat, 2001-2005, éd. Européennes, Belgique, 2005.

- FIXA CHIEK, *RD Congo, Sans un seul coup de feu*, éd. OCM, Kinshasa, mars 2019.
- KABILA K.J., Discours à la Nation du 23 janvier 2019, RTNC, Kinshasa, 2019.
- KAMBAYI BWATSHIA J., *La Belgique coloniale et le Congo. Une histoire d'une brique chaude*, éd. Eugemonia, Kinshasa, 2019.
- KAMBILA KANKWENDA wa MPUNGA J.P., *Joseph Kabila Kabange, essai sur une idéologie du progrès*, Harmattan, Paris, 2017.
- KANKWENDA MBAYA J., *Le degré zéro de la dynamique politique en République démocratique du Congo, 1960-2018*, éd. ICRIDES, Kinshasa, 2018.
- KASUKU MIHALI, J., *Elections en République démocratique du Congo de 1960 à 2018. Constats et perspectives*, éd. CRIDUPN, Kinshasa, 2019.
- KONGOLO MWENZE J., *Laurent-Désiré Kabila, ma part de vérité*, Harmattan, Paris, 2007.
- LUNTUMBWE M., *Une jeunesse africaine en quête de changement*, GRIP, Bruxelles, 2017.
- RDC, Constitution de la République démocratique du Congo, du 18 février 2006, révisée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, de certains articles de la Constitution.
- TSHISEKEDI TSHILOMBO F.A., Discours d'investiture, RTNC, Palais de la Nation, Kinshasa, le 24 janvier 2019.